

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 3 décembre 2018 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Odette Simoneau, conseillère au siège #1
 Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2
 Madame Gabrielle Trigaux, conseillère au siège #3
 Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4
 Monsieur Alain Leprince, conseiller au siège #5
 Madame Marie-Claude Saucier, conseillère au siège #6

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)
 - 6.2. Dépôt de la liste des donateurs et des dépenses en lien avec l'élection partielle du 18 novembre 2018
 - 6.3. Souper de Noël pour les élus et les employés municipaux
 - 6.4. Adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2019
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Interdiction des feux de grève dans le secteur du village (périmètre urbain)
 - 7.2. Demande d'aide financière pour la préparation aux sinistres (nouveau règlement provincial)
8. **Transport**
 - 8.1. Embauche d'un opérateur de machinerie en période hivernale
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Approbation du calendrier 2019 des collectes des matières résiduelles
 - 9.2. Présentation et avis de motion - Règlement numéro 2018-04 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges et des dispositions des boues municipales provenant des étangs aérés
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Appui aux corporations de développement local dans leur démarche d'augmentation du financement via le Fonds de développement du territoire (FDT)
 - 10.2. Installation d'une colonne Morris sur le terrain du bureau de poste
 - 10.3. Demande de modification réglementaire – Poules urbaines
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Protocole d'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir
 - 11.2. Club des 50 ans et plus – Demandes de permis d'alcool auprès de la RACJQ
 - 11.3. Réclamation au Programme de développement des communautés pour l'ameublement au centre communautaire
12. **Suivi de la dernière période de questions**
13. **Divers**
 - 13.1. Appui aux francophones de l'Ontario pour le maintien des services
14. Période de questions du public
15. Levée de l'assemblée

2018-229 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu d'adopter l'ordre du jour du 3 décembre 2018 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. *Approbation du procès-verbal*

2018-230 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 novembre dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'approuver le procès-verbal du 5 novembre 2018 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. *Présentation et adoption des comptes*

2018-231 APPROBATION DES COMPTES AU 30 NOVEMBRE 2018

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois de novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 novembre 2018 :

Liste des comptes à payer	59 081.19	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés et chèque #7530)	591 218.54	\$
Liste des salaires nets payés (dépôts directs #500448 au #500478)	21 468.17	\$
Total des comptes au 30 novembre 2018	671 767.90	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. *Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour*

Une question a été soulevée en lien avec les Colonnes Morris.

6.1 *Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357 et 358)*

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que les membres du conseil concernés (maire et les conseillers(ères) aux sièges #2, #4 et #5) ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Pour ce qui des conseillères aux sièges #1, #3 et #6, la mise à jour de la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil devra se faire au printemps 2019.

6.2. *Dépôt de la liste des donateurs et des dépenses en lien avec l'élection partielle du 18 novembre 2018*

Conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)*, le secrétaire-trésorier dépose la liste des dons et le rapport des dépenses du seul candidat, Monsieur Alain Leprince, en lien avec l'élection partielle du 18 novembre 2018. Ce rapport sera transmis au *Directeur général des élections du Québec (DGEQ)* prochainement.

6.3. *Souper de Noël pour les élus et les employés municipaux*

2018-232 SOUPER DE NOËL POUR LES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Considérant la pertinence de remercier les efforts de la dernière année des employés municipaux, de faire connaître et de développer des liens entre ces derniers et les élus;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'autoriser une dépense d'environ 700 \$ avant les taxes pour l'organisation d'un souper de Noël pour les élus et employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4. *Adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour l'année 2019*

2018-233 ADHÉSION À LA FQM POUR L'ANNÉE 2019

Considérant les avantages reliés à l'adhésion de la *Fédération québécoise des municipalités (FQM)*;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu d'adhérer à la FQM pour l'année 2019 au montant de 1 091.09 \$ (1 069,70 \$ en 2018) taxes incluses. Cette dépense sera prévue au budget de l'année financière 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1. *Interdiction des feux de grève dans le secteur du village (périmètre urbain)*

Le conseil municipal juge la réglementation actuellement adéquate et suffisante. De la sensibilisation sera effectuée dans le bulletin d'information municipale pour la période estivale.

7.2. *Demande d'aide financière pour la préparation aux sinistres (nouveau règlement provincial)*

2018-234 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 1

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'*Agence municipale 9-1-1 du Québec* afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la municipalité s'engage à compléter prochainement l'outil d'autodiagnostic fourni par le *ministère de la Sécurité publique* en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'*Agence municipale 9-1-1 du Québec* au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2018-235 SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE- VOLET 2

Considérant que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'*Agence municipale 9-1-1 du Québec* afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la municipalité s'engage à compléter prochainement l'outil d'autodiagnostic fourni par le *ministère de la Sécurité publique* en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'*Agence municipale 9-1-1 du Québec* au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 000\$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la MRC de La Matanie pour son territoire non organisé (TNO – Rivière-Bonjour) ainsi que toutes autres municipalités locales de la MRC de La Matanie manifestant son intérêt dans ce sens pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.1. *Embauche d'un opérateur de machinerie en période hivernale*

2018-236 ENGAGEMENT DE MONSIEUR DANIEL GAMACHE COMME OPÉRATEUR DE MACHINERIE EN PÉRIODE HIVERNALE

Considérant la nécessité de diminuer le nombre d'heures de travail effectuées par chacun des employés chargés du déneigement des chemins municipaux;

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire d'affecter un opérateur de machinerie additionnel qui serait disponible pour la période hivernale;

Considérant l'ouverture du poste d'opérateur de machinerie en période hivernale selon la résolution #2018-180;

Considérant que nous avons reçu trois (3) curriculum vitae et que (2) candidats ont été rencontrés;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'embaucher Monsieur Daniel Gamache à titre d'opérateur de machinerie en période hivernale selon les conditions suivantes :

- L'engagement est effectif le 10 décembre 2018;
- Le poste est à temps plein et saisonnier selon les besoins de main d'œuvre et les conditions météorologiques;
- L'horaire de travail est de 40 heures par semaine pour un maximum de 12 semaines, soit 480 heures;
- La période de probation est de 3 mois et se termine le 10 mars 2019;
- Le salaire est établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 4, échelon 6 : salaire de 17,95 \$ de l'heure);
- L'opérateur de machinerie agira sous l'autorité du directeur des travaux publics ou, en son absence, sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit :
 - Opère le camion de déneigement et le souffleur à neige;
 - Opère la chargeuse rétrocaveuse principalement lors du chargement d'abrasif;
 - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
 - Effectue toute autre tâche connexe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

2018-237 ENGAGEMENT DE MONSIEUR MICHEL GOSSELIN COMME OPÉRATEUR DE MACHINERIE EN PÉRIODE HIVERNALE

Considérant la nécessité de diminuer le nombre d'heures de travail effectuées par chacun des employés chargés du déneigement des chemins municipaux;

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire d'affecter un opérateur de machinerie additionnel qui serait disponible sur appel;

Considérant l'ouverture du poste d'opérateur de machinerie en période hivernale selon la résolution #2018-180;

Considérant que nous avons reçu trois (3) curriculum vitae et que deux (2) candidats ont été rencontrés;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'embaucher Monsieur Michel Gosselin à titre d'opérateur de machinerie en période hivernale selon les conditions suivantes :

- L'engagement est effectif le 10 décembre 2018;
- Le poste est à temps partiel et sur appel selon les besoins de main d'œuvre et les conditions météorologiques;
- La période de probation est de 3 mois et se termine le 10 mars 2019;

- Le salaire est établi en fonction de la politique salariale en vigueur (classe 4, échelon 6 : salaire de 17,95 \$ de l'heure);
- L'opérateur de machinerie agira sous l'autorité du directeur des travaux publics ou, en son absence, sous l'autorité du directeur général et secrétaire-trésorier;
- Sans s'y limiter, ses tâches et ses responsabilités se résument comme suit :
 - Opère le camion de déneigement et le souffleur à neige;
 - Opère la chargeuse rétrocaveuse principalement lors du chargement d'abrasif;
 - Aide au garage municipal lors des travaux d'entretien et de réparation de la machinerie;
 - Effectue toute autre tâche connexe.

Le candidat retenu est déjà à l'emploi pour un autre employeur du lundi au vendredi et ses disponibilités pour la Municipalité de Baie-des-Sables sont les fins de semaines seulement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1. *Approbaton du calendrier 2019 des collectes des matières résiduelles*

2018-238 APPROBATION DU CALENDRIER 2019 DES COLLECTES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Considérant que « Bouffard Sanitaire inc. » a soumis le calendrier 2019 des collectes des matières résiduelles pour approbation;

Considérant que ce calendrier prévoit des collectes tous les mercredis, soit en alternance entre la collecte des ordures ménagères et la collecte des matières recyclables;

Considérant que ce calendrier prévoit 32 collectes des ordures ménagères pour l'année, puisqu'il prévoit spécifiquement une collecte par semaine des ordures ménagères pour la période du 26 juin au 18 septembre inclusivement;

Considérant que la collecte des gros rebuts est prévue le lundi 10 juin 2019;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu d'accepter le calendrier des collectes tel que soumis par « Bouffard Sanitaire inc. » pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.2. *Présentation et avis de motion - Règlement numéro 2018-04 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges et des dispositions des boues municipales provenant des étangs aérés*

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-04

Madame Nicole Marcheterre, conseillère au siège #2, donne avis de motion que le « *Projet de règlement numéro 2018-04 créant une réserve financière pour le paiement des vidanges et des dispositions des boues municipales provenant des étangs aérés* » sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. En plus d'être déposé, une présentation du projet de règlement en question est également faite.

10.1. *Appui aux corporations de développement local dans leur démarche d'augmentation du financement via le Fonds de développement du territoire (FDT)*

2018-239 APPUI AUX CORPORATIONS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL DANS LEUR DÉMARCHE D'AUGMENTATION DU FINANCEMENT VIA LE FDT

Considérant que les corporations de développement local du territoire de la MRC de La Matanie demandent une augmentation du financement disponible via le Fonds de développement du territoire (FDT) dans les volets suivants :

- Une indexation de 5% de la « Mesure de soutien à la vitalité rurale » qui est actuellement de 3 000 \$ annuellement;
- Une augmentation de 6 400 \$ à 10 000 \$ annuellement du « Programme de développement des communautés – volet local »

Considérant que la Corporation de développement de Baie-des-Sables appui cette demande dans son procès-verbal du 19 novembre dernier;

Considérant que le conseil municipal de Baie-des-Sables juge pertinent de mieux financer les acteurs locaux dans leurs actions visant à développer leur territoire;

En conséquence, il est proposé par Madame Gabrielle Trigaux et résolu d'appuyer les corporations de développement dans leur démarche visant à bonifier les montants accordés dans les mesures identifiées précédemment auprès de la MRC de La Matanie.

Que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Matanie et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

La conseillère au siège #4, Madame Véronique Lamarre, vote contre cette proposition.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

10.2. Installation d'une colonne Morris sur le terrain du bureau de poste

2018-240 INSTALLATION D'UNE COLONNE MORRIS SUR LE TERRAIN DU BUREAU DE POSTE

Considérant que la famille Beaulieu de Baie-des-Sables désire faire un don d'une colonne Morris à la communauté afin de souligner le 150^e anniversaire de Baie-des-Sables;

Considérant que cette colonne sera faite principalement en cèdre et en acier galvanisé et aura une hauteur totale d'environ 8 pieds et un diamètre d'environ 2 pieds;

Considérant que le conseil municipal accepte ce don et désire aménager cette dernière dans un secteur achalandé du village;

En conséquence, il est proposé par Madame Odette Simoneau et résolu :

- D'effectuer une demande écrite au gouvernement du Canada pour l'aménagement de la colonne Morris sur le terrain du bureau de poste;
- D'autoriser les employés municipaux à procéder à son installation lorsque les autorisations requises auront été reçues;
- De remercier la famille Beaulieu pour ce don à la communauté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.3. Demande de modification règlementaire – Poules urbaines

Une demande écrite a été formulée par Madame Line Morin afin de permettre les poules dans le périmètre urbain de la municipalité. Le conseil municipal poursuivra l'étude de ce dossier dans les prochains mois afin de déterminer la nécessité d'autoriser ou non les poules urbaines dans le périmètre urbain de la municipalité.

Si le conseil désire éventuellement permettre les poules dans le périmètre urbain, le conseil municipal devra modifier les règlements suivants :

- Règlement de zonage;

- Règlement sur les permis;
- Règlement sur la qualité de vie.

De plus, un nouveau règlement sur la garde d'animaux de ferme en périmètre urbain devra être adopté.

11.1. Protocole d'entente portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir

2018-241 UTILISATION COMMUNE D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR AVEC LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER

Considérant que les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés;

Considérant que la santé, la qualité de vie et le développement communautaire et territorial sont au cœur des préoccupations municipales;

Considérant que la majorité des municipalités rurales qui se sont distinguées ont réussi grâce à la mobilisation de leur communauté, souvent dans des projets à caractère récréatif, sportif, culturel ou social;

Considérant que la capacité de concertation des forces vives du milieu a notamment permis à ces communautés de s'attaquer à des problématiques sociales et économiques pour se revitaliser et se développer;

Considérant que l'augmentation de l'offre en loisir augmente d'autant la mobilisation, la concertation et la qualité de vie des citoyens;

Considérant que la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal est un choix judicieux pour les municipalités qui veulent se donner des services de qualité à moindres coûts;

En conséquence, il est proposé par Madame Marie-Claude Saucier et résolu que la Municipalité de Baie-des-Sables adhère au projet de création d'un service des loisirs intermunicipal et autorise le maire, Monsieur Denis Santerre et le directeur général, Monsieur Adam Coulombe à signer le protocole d'entente entre les municipalités de Baie-des-Sables et de Métis-sur-Mer pour une durée de 3 ans.

Que la Municipalité de Baie-des-Sables désigne la Ville de Métis-sur-Mer comme organisme fiduciaire du projet et autorise celle-ci à déposer les demandes de subvention et à signer les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation du projet.

Que la Municipalité de Baie-des-Sables s'engage à payer sa part des coûts du projet au prorata de la population et selon un budget annuel établi par les deux municipalités participantes (coût du projet annuel estimé à répartir de 45 000 \$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2. Club des 50 ans et plus – Demandes de permis d'alcool auprès de la RACJQ

2018-242 CLUB DES 50 ANS ET PLUS – DEMANDES DE PERMIS D'ALCOOL AUPRÈS DE LA RACJQ

Considérant que le Club des 50 ans et plus demande à la Municipalité de Baie-des-Sables d'effectuer en leur nom les demandes de permis de réunion (permis d'alcool) auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)* dans une lettre datée du 20 novembre 2018;

Considérant que l'organisme qui fait la demande et qui réalise des profits lors de l'évènement doit être légalement constitué (être inscrit au registre des entreprises du Québec) selon le formulaire prescrit par RACJQ;

Considérant que la Corporation de développement de Baie-des-Sables regroupe toutes les personnes intéressées au développement culturel, économique, social et sportif de Baie-des-Sables (selon ses lettres patentes);

Considérant que la Corporation de développement de Baie-des-Sables a pour mission de promouvoir le développement culturel, économique, social et sportif de Baie-des-Sables (selon ses lettres patentes);

Considérant que le conseil municipal juge plus approprié que la Corporation de développement de Baie-des-Sables traite ces demandes au nom des différents comités et organismes communautaires de Baie-des-Sables qui ne sont pas légalement constitués;

En conséquence, il est proposé par Madame Véronique Lamarre et résolu de transférer la présente demande à la Corporation de développement de Baie-des-Sables et de demander à cette dernière de se pencher sur cette question.

Que copie de cette résolution soit transmise à la Corporation de développement de Baie-des-Sables et au Club des 50 ans et plus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3. Réclamation au Programme de développement des communautés pour l'ameublement au centre communautaire

2018-243 RÉCLAMATION AUPRÈS DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS (VOLET LOCAL) – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) – AMEUBLEMENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Considérant que le plan de développement local 2015-2019 a comme objectif d'améliorer les infrastructures de loisir en effectuant les rénovations nécessaires au centre communautaire;

Considérant que la politique des aînés 2015-2018 a comme objectif d'offrir des lieux de rassemblement pour les aînés en optimisant les ressources et locaux déjà en place;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter une demande d'aide financière auprès de la *MRC de La Matanie* dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* (FDT – Programme de développement des communautés – volet local) pour l'achat d'ameublement et d'équipement complémentaires aux travaux de rénovation du centre communautaire.

Le coût total de l'ameublement et d'équipement s'établit à 11 481.32 \$ taxes incluses (dépense nette de 10 483.98 \$). La contribution municipale est d'environ 4 083.98 \$ et le solde du financement (6 400 \$) provient du *Fonds de développement des territoires*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1. Appui aux francophones de l'Ontario pour le maintien des services

2018-244 MAINTIEN DES SERVICES DESTINÉS AUX FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

Attendu la décision du gouvernement de l'Ontario de couper dans les services aux francophones de son territoire, notamment en abolissant le Commissariat aux services en français de l'Ontario et en abandonnant le projet d'université francophone;

Attendu la décision de l'Assemblée de la francophonie ontarienne de s'opposer aux décisions du gouvernement de l'Ontario;

Attendu la volonté des maires et des conseillers réunis au sein de l'Association française des municipalités de l'Ontario de se joindre au mouvement et qui demande au gouvernement de l'Ontario de revenir sur sa décision;

Attendu que les leaders franco-ontariens ont jugé insuffisante l'annonce faite par le premier ministre Doug Ford, concernant la nomination d'un adjoint à l'ombudsman et d'un adjoint aux affaires francophones à son bureau;

Attendu que le premier ministre Doug Ford a affirmé que les francophones de l'Ontario constituent une des minorités culturelles de la province, reniant ainsi la notion des peuples fondateurs;

Attendu la démarche du premier ministre du Québec François Legault auprès du premier ministre de l'Ontario;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Alain Leprince et résolu :

Que la Municipalité de Baie-des-Sables demande au premier ministre de l'Ontario de revenir sur sa décision en rétablissant le Commissariat qu'il a aboli et en assurant la réalisation du projet d'université francophone en Ontario;

Que le conseil exprime sa solidarité avec les membres des conseils municipaux francophones de l'Ontario;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de poursuivre leurs démarches pour faire en sorte que le gouvernement de l'Ontario fasse marche arrière;

Que le conseil demande aux gouvernements du Canada et du Québec de soutenir concrètement les communautés francophones de l'Ontario;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre de l'Ontario, à la ministre déléguée aux Affaires francophones de l'Ontario, au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, à l'Association française des municipalités de l'Ontario et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Un compte rendu du spectacle de Guy Cardinal afin d'inaugurer la fin des travaux au centre communautaire est effectué par la conseillère, Madame Odette Simoneau.

2018-245 PUBLICISER LA PRÉSENCE D'UN DÉFIBRILLATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ À LA RÉSIDENCE DES SABLES

Considérant que le conseil municipal juge pertinent d'informer d'avantage la population de la présence d'un défibrillateur externe automatisé à l'entrée de la Résidence des Sables;

En conséquence, il est proposé par Madame Nicole Marcheterre et résolu d'annoncer périodiquement dans le bulletin d'information municipale la présence d'un défibrillateur externe automatisé à l'entrée de la Résidence des Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

14. *Période de questions du public*

Les points suivants ont été soulevés :

- Poules urbaines (nomination et délai de la modification règlementaire);
- L'épandage d'abrasif dans les intersections;
- Tâches du technicien en loisir avec la Ville de Métis-sur-Mer;
- Permis de réunion (d'alcool) pour l'année;
- Enseigne au centre communautaire pour annoncer les activités.

15. *Levée de l'assemblée*

2018-246 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Véronique Lamarre résolu de lever la séance à 20 h 55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire